

Règlement du concours

« Les Jours Journalisme » 2025 - 2026

Article I : Organisation

Le Club de la Presse et de la Communication de Normandie organise, avec le soutien de la Région Normandie, une opération allant du 18 décembre 2025 au 8 mai 2026 nommée « Les Jours Journalisme ». Elle est à destination des Normands et Normandes âgés de 15 à 25 ans, scolarisés ou en formation dans un établissement ou membres d'une association.

Représentant légal : Pierre Durand-Gratian, Président du Club de la Presse et de la Communication de Normandie.

Coordonnées :

Club de la Presse et de la Communication de Normandie

49, rue Saint-Éloi

76000 ROUEN

Tél : 02.32.83.31.38

www.pressecomnormandie.fr

Cette opération a pour objectifs de :

- Favoriser l'éveil et la curiosité des jeunes pour la presse et ses métiers ;
- Comprendre le rôle et le fonctionnement des médias, ainsi que ceux du métier de journaliste ;
- Promouvoir la liberté de la presse et la liberté d'information, ces droits étant, selon l'UNESCO « les fondements de la démocratie, du développement et du dialogue et que ce sont des conditions préalables pour la protection et la promotion de tous les droits de l'Homme. » (cf. site de l'UNESCO) ;
- Créer un lien entre le monde des médias et les publics en cours de formation ;
- Sensibiliser les jeunes au traitement numérique de l'information ;
- Améliorer le décryptage de l'information et la lecture critique des contenus livrés par les médias ;
- Solliciter leur esprit d'analyse et critique autour d'un projet fédérateur, qu'ils pourront faire aboutir dans toute ses composantes, depuis la recherche du sujet jusqu'à la mise en valeur finale par une présentation formelle ;
- Amener les candidats à réfléchir sur leurs modes de communication, sur le contenu rédactionnel, les amener à formaliser des concepts et des idées ;
- Amener les jeunes à se questionner sur le thème de l'orientation pour le traiter au travers de l'expérience journalistique ;
- Créer une synergie entre production journalistique et stratégie de communication.

L'édition 2025-2026 aura pour thème imposé : « **Dix ans de Normandie unie** »

Tous les sujets traités devront s'inscrire dans cette thématique générale.

Article II : Participation

Dispositions générales

- La participation à ce concours est gratuite ;
- Une seule inscription par personne est acceptée ;
- Plusieurs candidatures par établissement sont admises ;
- Toute inscription doit être portée par un responsable de projet en qualité d'enseignant, responsable de CDI, responsable de MJC, CRIJ, BIJ, mission locale ou association à vocation culturelle ;
- Concernant les candidats mineurs, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Elle ne sera demandée qu'une fois la candidature retenue ;
- Le nombre de participants est limité à 6 par équipe. En cas de gain, les prix seront attribués aux noms indiqués dans le formulaire d'inscription ;
- Tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite (8 février 2026) ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul ;
- Les enfants des administrateurs, dirigeants et employés du Club de la Presse et de la Communication de Normandie ne sont pas admissibles au concours.

Types de participations

Les candidats peuvent s'inscrire dans deux catégories :

- **Équipes journalistiques** : Production d'un reportage sur le thème imposé (TV, radio ou print-web).
- **Équipes communication** : Production de contenus de communication (making-off du travail journalistique et/ou stratégie de promotion du reportage : teasing, campagne de lancement, valorisation sur les réseaux sociaux, etc.).

Vingt à vingt-cinq groupes de jeunes seront sélectionnés au total. Chaque équipe journalistique sera jumelée avec une équipe communication pour créer une synergie autour du même sujet.

Article III : Modalités

Pour participer, il suffit :

- Soit de se rendre sur le site <https://www.pressecomnormandie.fr/les-jours-journalisme-2025-2026/> et de remplir le formulaire de participation ;
- Soit de retourner le formulaire papier disponible dans les établissements scolaires (ou sur simple demande) au Club de la Presse et de la Communication de Normandie.

Et ce au plus tard le 8 février à 23h59.

Pour les équipes journalistiques, le formulaire doit comprendre :

- La catégorie choisie (par ordre de préférence) ;
- Le nom, le prénom et la qualité du responsable du projet ;

- L'établissement ou association et son adresse postale ;
- Un numéro de téléphone mobile ou fixe ;
- Une adresse e-mail ;
- Les nom et prénom des jeunes participants ;
- Pour les mineurs : un engagement à fournir une autorisation parentale si la candidature est sélectionnée par le jury ;
- Un synopsis décrivant l'angle du reportage en lien avec le thème imposé de l'édition 2023-2024, en **800 signes espaces non compris maximum** ;
- Une « lettre » de motivation ;
- L'indication d'un souhait de jumelage avec une équipe communication spécifique (optionnel).

Pour les équipes communication, le formulaire doit comprendre :

- L'appétence principale (relations presse, digital/réseaux sociaux, ou créatif/direction artistique) ;
- Le nom, le prénom et la qualité du responsable du projet ;
- L'établissement ou association et son adresse postale ;
- Un numéro de téléphone mobile ou fixe ;
- Une adresse e-mail ;
- Les noms et prénoms des jeunes participants ;
- Pour les mineurs : un engagement à fournir une autorisation parentale si la candidature est sélectionnée par le jury ;
- Un brief créatif présentant l'approche communication envisagée (type de contenus, stratégie de promotion, supports privilégiés), en **800 signes espaces non compris maximum** ;
- Une « lettre » de motivation ;
- L'indication d'un souhait de jumelage avec une équipe journalistique spécifique (optionnel).

Article IV : Désignation des candidatures retenues

Le jury se réunira mi-février 2026 afin de sélectionner les équipes. Il est composé de professionnels des médias, de la communication et de partenaires de l'opération comme suit :

- Le Président du Club de la Presse et de la Communication de Normandie ;
- Un journaliste ou représentant de chaque média partenaire du concours ;
- Les professionnels de la communication partenaires du concours ;
- Un représentant de la Région Normandie.

La composition du jury est susceptible d'évoluer suivant les contraintes de l'actualité.

Les dossiers de candidatures seront évalués sur les critères suivants : motivation, inventivité, pertinence du sujet ou de l'approche communication, contraintes techniques, potentiel de synergie entre équipes jumelées.

Les équipes sélectionnées seront informées par le Club de la Presse et de la Communication de Normandie des résultats par courrier, e-mail ou par téléphone à la suite du jury.

Article V : Réunion d'Information

Les équipes retenues participeront à une rencontre avec le professionnel (journaliste ou communicant) qui les encadrera, au sein de leur établissement scolaire, du média, de l'agence ou l'entreprise, dans l'idéal au début du mois de mars (cette date est susceptible d'être modifiée suivant les contraintes d'actualité).

Cette rencontre, lors de laquelle la présence de l'ensemble des participants de l'équipe est obligatoire, prendra la forme :

- Pour les équipes journalistiques : d'une conférence de rédaction permettant de définir le traitement du thème, d'affiner l'angle, de pointer les sources et ressources ;
- Pour les équipes communication : d'un briefing créatif permettant de définir la stratégie de communication, les supports et le calendrier de production.

C'est lors de cette rencontre qu'il sera obligatoire de fournir, pour les mineurs, une autorisation parentale de participation à l'opération. Si les autorisations demandées ci-dessus ne sont pas fournies par le responsable de projet lors de cette réunion, le jury se réserve le droit de sélectionner une autre équipe participante.

Le programme et la date de reportage/tournage/montage ou production des contenus de communication de chaque équipe seront définis lors de cette réunion en fonction des contraintes que requiert le sujet. Toutefois, la production devra obligatoirement être réalisée en une journée avec le référent média.

Article VI : Réalisation des productions

Pour les équipes journalistiques :

Les équipes seront convoquées, avec le responsable du projet, une journée à la suite de cette rencontre et avant la fin avril. Tous les déplacements et le repas du midi seront à la charge des participants. Le Club de la Presse et de la Communication s'engage à optimiser les déplacements de ces derniers.

Chaque équipe sera responsable de son sujet et sera encadrée toute la journée par un journaliste tuteur. Les tâches seront partagées au sein des équipes.

Le montage/la réalisation se fera dans la structure du journaliste tuteur et le matériel utilisé sera celui des journalistes. Les équipes n'auront donc pas à utiliser le matériel de l'établissement ou tout matériel personnel.

Caractéristiques techniques des reportages :

- **TV : durée de 2 à 4 minutes.**
- **Radio : durée de maximum 4 minutes.**
- **Print-web : des textes d'une taille totale maximale de 3 500 signes + 1 vidéo de 20 secondes + 1 galerie photos.**

Pour les équipes communication :

Les équipes seront convoquées avec le responsable du projet une journée en coordination avec le calendrier de l'équipe journalistique jumelée. Tous les déplacements et le repas du midi seront à la charge des participants. Le Club de la Presse et de la Communication s'engage à optimiser les déplacements de ces derniers.

Chaque équipe sera encadrée toute la journée par un professionnel de la communication tuteur. Les tâches seront partagées au sein des équipes. La production se fera avec le matériel et les outils du professionnel tuteur. Les équipes n'auront donc pas à utiliser le matériel de l'établissement ou tout matériel personnel.

Caractéristiques techniques de productions communication :

- **Making-off vidéo : durée de 1 à 2 minutes montrant les coulisses du reportage**
- **Teasing/trailer : durée de 20 à 30 secondes pour annoncer le reportage**
- **Campagne réseaux sociaux : 3 à 5 posts adaptés à différentes plateformes (Instagram, Facebook, TikTok, X, LinkedIn) avec visuels et textes**
- **Kit de communication : communiqué de presse + visuels de promotion**
- **Stratégie de lancement : document présentant le calendrier et les actions de promotion (1 page maximum)**

Article VII : Journée de restitution

Une journée de restitution aura lieu début mai. Les participants seront amenés à présenter leurs productions (reportages et contenus communication), qui seront projetées.

Seront conviés toutes les équipes et leurs proches, les personnalités régionales institutionnelles et de l'éducation, les chefs d'établissements, la presse de la région, les professionnels de la communication, ainsi que les adhérents du Club de la Presse et de la Communication de Normandie. D'autres établissements du territoire pourront être conviés.

Tous les participants seront récompensés par une **carte cadeau** (ex. : FNAC) qui doit être acceptée comme telle et ne pourra faire l'objet d'un échange sous forme d'argent. Aucune substitution ne sera accordée.

Article VIII : Litiges et responsabilités

La participation au concours vaut acceptation par le candidat de toutes les clauses du présent règlement. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant et de son équipe.

Le Club de la Presse et de la Communication de Normandie tranchera souverainement tout litige relatif au concours et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du

concours ainsi que sur la liste des candidatures retenues. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats.

Le Club de la Presse et de la Communication de Normandie se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le Club de la Presse et de la Communication de Normandie n'assume aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier ou courriel reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnement technique ou toute autre erreur.

Article IX : Droit à l'image

Les participants autorisent le Club de la Presse et de la Communication de Normandie à utiliser leur nom et prénom, les photos prises pendant toute la durée de l'opération, ainsi que la diffusion du sujet réalisé en partie ou en entier sur quelque support que ce soit pour une durée de 10 ans, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque.

Article X : Informatique et Libertés

Dans le cadre de ce concours, le Club de la Presse et de la Communication de Normandie et la Région Normandie s'engagent à respecter la législation et la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée, applicable à compter du 25 mai 2018.

Les organisateurs sont autorisés à diffuser les nom/prénom/date de naissance et nom de l'établissement scolaire, aux partenaires et médias pour accéder aux sites des reportages. Les organisateurs s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en contactant le délégué à la protection des données à contact@pressecomnormandie.fr.

Article XI : Assurance

Les candidats déclarent être couverts en responsabilité civile pour les dommages corporels matériels et immatériels pouvant survenir dans le cadre de l'opération. Les organisateurs ne seront pas tenus responsables d'éventuels dommages.

Article XII : Consultation du règlement du concours

Toute personne peut dans les conditions de la loi du 26-06-1989, obtenir gratuitement un exemplaire du présent règlement, en écrivant à l'association :

Club de la Presse et de la Communication de Normandie

49, rue Saint-Éloi

76000 ROUEN

Fait à ROUEN, le 17 décembre 2025